

Par exemple, le bill contient un article établissant que le règlement salarial s'appliquera de façon rétroactive. On aurait pu nous le présenter en omettant un tel article. Le gouvernement a porté un jugement en agissant ainsi. Il a également porté un jugement en spécifiant un taux minimal devant servir de base à la reprise de la négociation et à l'arbitrage.

Le parti progressiste conservateur a, à son tour, porté un jugement. Il a déclaré que la proposition du gouvernement n'allait pas assez loin. Je ne me préoccupe guère de savoir s'il lui donne le nom de rajustement ou un nom quelconque, il dit simplement: Vous ne payez pas suffisamment ces hommes. Notre parti se réserve le droit d'en faire autant. Notre opinion est que le règlement est mesquin. Notre opinion est que nous avons le pouvoir, le droit et le devoir de discuter à fond de ce règlement, y compris de la question des taux de salaires.

J'ai écouté attentivement le ministre des Transports ce matin. Il aurait été difficile de faire autrement, il était si éloquent! Il nous a parlé avec candeur, intensité et ferveur ainsi qu'avec beaucoup de logique dans les bribes sans importance de son discours.

Je le respecte pour avoir parlé franchement et nettement non seulement de la situation parlementaire dans laquelle nous nous trouvons mais aussi de la nature réelle du conflit qui existe entre la direction et les employés des chemins de fer. J'ai remarqué que les membres de l'opposition officielle ont applaudi avec enthousiasme le discours du ministre. Ils ne l'ont pas applaudi parce qu'ils l'aiment plus, mais parce qu'ils nous aiment moins. Il était assez évident que le ministre nous lançait des pierres ce matin. Il s'est rendu compte, je pense, que la seule critique efficace de sa position ne peut venir que de ce coin de la Chambre et non des députés qui siègent à ma droite.

Nous marchandons tous, autant l'admettre. Le gouvernement a d'abord fait son offre, ensuite le parti conservateur a fait la sienne et nous faisons la nôtre maintenant. Le parti du crédit social va faire son offre sous d'autres formes. Mais, nous marchandons tous. Nous sommes tous juges et, à notre tour, que cela plaise ou non au ministre des Transports, nous serons jugés par le peuple canadien.

● (2310)

Malheureusement nous sommes ici non seulement en qualité d'employeurs mais aussi en qualité d'arbitres; nous sommes à la fois juge et jury. C'est pourquoi des députés de mon parti ont prétendu à juste titre qu'il est tout à fait odieux pour le Parlement d'être dans cette situation.

J'aimerais dire au ministre du Travail et au ministre des Transports que s'ils ne pensent pas que le Parlement devrait se mêler à la négociation, les choix qui leur sont offerts sont simples: ne pas rappeler le Parlement ou faire le genre de chose qu'a faite le très honorable député de Prince-Albert en 1961, c'est-à-dire ne pas négocier mais dire aux gens de retourner au travail. C'est là un genre de procédure très cruel mais logique.

Ce que je déclare est très simple. La logique de la position gouvernementale doit être suivie jusqu'à sa conclusion. Une fois que l'on a amorcé le processus en nous rappelant ici et en nous saisissant du bill, le gouvernement doit accepter la validité et la nécessité de continuer la négociation ici même et maintenant.

Je ne sais pas ce que je pourrais ajouter aux observations de mon collègue, l'honorable député de Fraser Valley-Ouest. Je ne puis trouver les termes qu'il faut dans

Exploitation des chemins de fer—Loi

mon propre répertoire, aussi vais-je faire quelques citations.

Des voix: Oh, oh!

M. Harney: Il y a un certain nombre d'années, l'un des plus importants critiques sociaux de l'Amérique du Nord, M. Paul Goodman, a écrit dans un essai intitulé «Growing Up Absurd» que nous nous y prenons tout de travers pour répartir la rémunération du travail fait dans notre société. Il a formulé trois principes fort simples décrivant la façon dont nous rétribuons les gens dans notre société, et non la façon dont nous devrions les rétribuer; il a dit que plus le travail est difficile, plus le travail est nécessaire et plus le travail relève du secteur public, moins les gens sont payés.

Il en est sûrement ainsi dans le cas des travailleurs du rail. Sans doute se trouve-t-il des gens qui travaillent plus fort qu'eux, mais je doute que vous trouviez travail plus nécessaire que le leur. Il est certainement du domaine public et ce sont ces gens-là qu'invariablement nous mettons au pied du mur.

J'ai senti une pointe d'affectation chez le ministre du Travail lorsque, dans son discours, il a utilisé l'expression «différend ouvrier», mais c'est une faute dont nous nous rendons tous coupables. Nous sommes nombreux à avoir déclaré: «Sans doute l'employeur a-t-il son point de vue, sans doute les syndicats ont-ils le leur, mais seule la population innocente pâtit.» Une population innocente, cela n'existe pas. Tous les citoyens sont solidaires, tous ont leur part de responsabilités; quant à nous, députés, nous ne saurions nous servir de la prétendue innocence de la population comme d'un paravent. Nous devons veiller à ce que s'exerce pleinement le jeu de l'offre et de la demande devant lequel les députés qui prennent place à notre droite s'extasient.

Voilà venue la fin de semaine de la Fête du Travail; que le gouvernement décide cette nuit, demain ou dimanche d'ajourner ses travaux, nous partirons en grand nombre célébrer cette fête en participant à des manifestations et en prononçant des discours de circonstance. Il est un principe que nous devons garder présent à l'esprit non seulement le jour de la Fête du Travail, mais ce soir alors que nous discutons d'une question qui se rapporte au travail: c'est des services que rendent les gens dont il faut user, et non des gens qui rendent les services.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Matte: Monsieur le président, étant donné que la Chambre est saisie d'un amendement et d'un sous-amendement qui ont provoqué le ministre du Travail (M. Munro) lui-même, j'avais l'intention d'attendre que la discussion sur ce sous-amendement et cet amendement soit terminée avant de présenter moi-même un autre amendement. Mais comme la teneur de l'amendement que je veux proposer règle le problème de l'amendement et du sous-amendement présentement à l'étude, je crois qu'il est de mon devoir d'expliquer ici comment, par le truchement d'un amendement peu différent de celui qui a été proposé, on pourrait rallier l'unanimité de la Chambre.

Il est toujours extrêmement délicat de fixer de façon arbitraire un chiffre quelconque. Pourquoi 30c., 38c. ou 34c.? Qu'est-ce que cela représente? Cela représente un montant fixe qui peut fort bien ne pas être adéquat.